



Comités de pilotage Natura 2000 des Hautes Vosges

ZPS Hautes-Vosges, Haut-Rhin, ZSC Hautes-Vosges et ZSC Vosges du sud

Date et lieu : 3 décembre 2025, Munster et visio, 16h-18h

Elus intervenants

- **Denise Buhl**, vice-présidente de la Région Grand Est
- **Laurent Seguin**, président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, président du comité de pilotage de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Hautes Vosges, Haut-Rhin »
- **Émilie Helderlé**, conseillère d'Alsace, présidente du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) des Hautes Vosges
- **Jacques Behra**, maire d'Oberbruck, président du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation des Vosges du Sud

Agente de la Région Grand Est

- **Manon Ackermann**, chargée de mission Natura 2000

Agents du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

- **Olivier Claude**, directeur
- **Karine Jung**, responsable du pôle biodiversité
- **Fabien Dupont**, chargé de mission Natura 2000 (ZSC Hautes Vosges)
- **Sophie Picou**, chargée de mission Natura 2000 (ZSC Vosges du Sud)
- **Antoine André**, chargé de mission Natura 2000 (ZPS Hautes Vosges, Haut-Rhin)
- **Lola Veillon**, technicienne en charge de la sensibilisation Natura 2000

Présents et excusés en présentiels : voir feuille d'émargement ci-jointe

Présents en visio : Jean-Marie Lettermann (administrateur du CEN Alsace), Claude Kirchhoffer (maire de Geishouse), Stéphane Asaël (CNPf Grand Est), Albert Gasser (Alsace nature), Annick Luttenbacher (Conseillère d'Alsace), Pierre-Yves Mansuy (maire de Bourbach le Haut), Marjorie Guillemain, Joseph Peter (Club Vosgien), Grégory Schott, Emmanuelle Sneck (ONF), Bertrand Hirth (maire de Sickert), Christophe Guillaume (DDT 68), Caroline Rolly (directrice Fédération des chasseurs 68), Christophe Bernauer, Didier Schott (CEA).

Introduction

Le Comité de Pilotage des sites Natura 2000 des Hautes-Vosges, des Vosges du Sud et de la ZPS « Hautes-Vosges, Haut-Rhin » s'est réuni le 3 décembre 2025 à Munster. Cette séance a rassemblé les président·es de COPIL, la Région Grand Est ainsi que les partenaires techniques et institutionnels. L'objectif était de faire le point sur les actions 2024-2025, de présenter les projets prévus pour 2026 et de partager les dernières informations concernant les espèces et l'organisation du réseau.

Olivier Claude, directeur du PNRBV, et Denise Buhl, conseillère régionale Grand Est, remercient les participants et rappellent le format particulier de cette réunion à double titre : format hybride entre présentiel et visio-conférence et regroupement des copils de 3 sites Natura 2000.

Rappel l'ordre du jour :

- 1. Rappel sur Natura 2000*
- 2. Principales actions entre 2024 et 2025*
- 3. Projets d'action pour 2026*
- 4. Point sur les espèces*
- 5. Informations sur les élections des COPIL*

1. Rappel sur Natura 2000

Lola Veillon (PNRBV) se charge de présenter les rappels sur Natura 2000

Les trois sites concernés représentent un vaste ensemble naturel des Hautes-Vosges, caractérisé par :

- la fragilité des milieux,
- de nombreux loisirs, une fréquentation localement importante,
- l'activité agricole sur les hautes chaumes, la production forestière
- la présence d'espèces et d'habitats remarquables.

Natura 2000 repose sur :

- la **concertation locale**,
- la **prévention** et l'anticipation des impacts,
- la **contractualisation** volontaire (chartes, contrats Natura 2000),

- une gouvernance assurée localement par le Comité de pilotage (**COPIL**) et un **Document d'objectifs (DOCOB)**.

Au sein du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Natura 2000 c'est :

- un réseau de 79 600 hectares
- environ 25% du territoire
- environ 68% des communes concernées
- 28 sites Natura 2000 animés par le Parc.

2. Aperçu d'actions mises en œuvre dans le cadre de Natura 2000 entre 2024 et 2025

Les chargés de mission du Parc ont à tour de rôle dressé un bilan des principales actions menées sur les trois sites Natura 2000 en 2024 et 2025. Elles sont présentées par grand thème :

2.1. Milieux ouverts et agriculture de montagne

- Renouvellement et accompagnement des **mesures agro-environnementales et Climatiques** (MAEC) : environ **120 contrats** signés sur les trois sites.
- Déploiement de **projets d'amélioration pastorale** (secteurs Londenbach et Wettstein à Soultzeren, aux bénéfices de 3 éleveurs).
- Réouverture de **chaumes** (ex. 10 ha à Steinlebach à Oderen avec implication du lycée agricole de Wintzenheim, 40 ha à Gustermett à Linthal).
- Travaux d'entretien via des chantiers bénévoles ou d'insertion : Murbach, Linthal.

2.2. Forêts

- Mise en place d'**îlots de sénescence** : en forêt privée secteur Gustiberg à Lautenbach zell, en forêts de Masevaux –Niederbruck et de Sewen.
- Zoom sur Sewen :
 - Plus de 1 200 ha de forêts concernées par une gestion différenciée (dont 30 % en libre évolution).
 - Une proposition globale de 80 ha d'îlots, en recherche de financement avec l'appui Région Grand Est.

Cette dernière présentation a suscité des échanges sur la sécurisation des sentiers et le financement public des actions de préservation de la biodiversité.

Stéphane ASAEL (CNPFF Grand Est), fait remarquer que le projet d'îlots de sénescence de Sewen représente une surface importante, qui complète un réseau déjà existant. Il interroge sur la sécurité du public et questionne sur les financements publics ou mécénat. La chargée de mission du Parc rappelle qu'il est obligatoire de maintenir une zone tampon de 30m de part et d'autre d'un sentier balisé afin de permettre les éventuels travaux de sécurisation indispensables. Sur le financement des engagements de la commune de Sewen, le Parc étudie un partenariat privé via du mécénat ainsi que des financements européens.

M. le Maire de Stosswhir estime que dans le contexte budgétaire actuel, un financement public n'est peut-être pas prioritaire sur ce genre d'action. Toutefois le territoire forestier que souhaite préserver la commune est exceptionnel. Outre des peuplements forestiers évoluant naturellement depuis des décennies, ce paysage au cœur du site classé du Ballon d'Alsace mérite d'être préservé. Le Parc a bien conscience du budget contraint actuellement et cherche donc un soutien de fondations privées également.

Bertrand Hirth, Maire de Sickert et Vice-Président de la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, et Laurent Seguin, Président du Parc, saluent l'intérêt de ce projet qui permettrait de préserver ces forêts. Cet engagement n'est pas anodin pour les finances de la commune de Sewen qui pourrait bénéficier d'une subvention non négligeable pour l'encourager dans son projet en faveur de la biodiversité de son territoire communal. M. Hirth rappelle également la question du financement de la sécurisation de la route du Ballon d'Alsace.

2.3 Protection des espèces

- **Anémone à fleurs de narcisse** : mise en exclos des dernières stations connues, production de graines au Chitelet pour une sauvegarde « ex situ ».
- **Quiétude des espèces sensibles** : déviation de sentiers dans les massifs du Brézouard et de la Tête des Faux

David Rigault, représentant les accompagnateurs en montagne, sollicite le Parc pour que les accompagnateurs soient également concertés en amont de ces projets.

Joseph Peter (Club Vosgien) félicite le Parc pour ces opérations et souligne l'engagement de ses nombreux bénévoles.

2.4. Études et suivis scientifiques

- **Expertises** sur la flore, les mammifères, les amphibiens, etc. des lacs de la vallée de Munster (CEA, fédération de pêche 68, PNRBV).
- **Suivi de fréquentation** sur zones sensibles (Klintzkopf, Taennchel).
- **Observatoire de l'impact des cervidés** sur les prairies (réseau d'enclos-exclos mise en place depuis 2016).

Concernant le protocole de suivi des prélèvements par les Cervidés dans les prairies de fauche, Robin Mistré, représentant de la Fédération des Chasseurs 68 (FDC68), ne valide pas le protocole et conteste le fait qu'il puisse servir de suivi scientifique.

Claude Schoeffel, adjoint de Fellingring et agriculteur, regrette que la FDC68 n'ait pas souhaité participer à sa mise en place ni s'investir dans son suivi.

La chargée de mission du Parc rappelle que le protocole est validé par l'Office Français de la Biodiversité et est utilisé par les estimateurs de dégât de gibier rouge. Elle rappelle que le dispositif a vocation à donner des tendances localement mais ne permet pas de

conclure à l'échelle du département. Le Parc propose à M. Mistré de se revoir pour retravailler ce protocole.

Gérard Freitag, élu de la communauté de communes du Val d'Argent, trouve pour sa part que le protocole est intéressant et que ses résultats sont à considérer. Il rappelle l'impact des Cervidés sur la biodiversité et l'économie locale de nos vallées par son lien avec la régénération de la forêt et la disponibilité en fourrage de qualité.

M. Mistré rappelle que les chasseurs font un travail important pour résoudre le problème avec beaucoup de Cervidés prélevés sur le département depuis la signature des nouveaux baux de chasse, même si les résultats ne peuvent pas encore être mesurés.

2.5. Sensibilisation et communication

- Développement de panneaux pédagogiques.
- Poursuite du dispositif **Quiétude Attitude** (4^e saison).
- Rencontres et actions de terrain (Refuge Amis de la Nature du Lac Noir, zonages sensibles).
- Refonte du **site internet Natura 2000 du PNRBV**, mise à jour des pages dédiées aux sites.

Les présentations sur les outils de sensibilisation et communications ont suscité des échanges autour des cartes disponibles sur le site Internet dédié quietudeattitude.fr. Le portail cartographique est actuellement « grand public » et ne dispose pas encore d'une version experte incluant notamment les zonages de gestion sylvicole.

À la question d'Albert Gasser, pour Alsace nature, sur la possibilité de chasser dans les « zones de quiétude », il est répondu que cette activité n'est pas interdite, afin qu'elles ne constituent pas des refuges qui concentreraient le gibier, ce qui n'est pas non plus l'objectif recherché.

Il est également précisé qu'une demande de dérogation de la FDC68 a été transmise auprès de la DDT 68 pour pouvoir chasser dans certaines zones protégées où cette activité est contrainte de manière réglementaire.

2.6. Concertation locale

- Entretiens approfondis du Parc auprès de 17 présidents de COPIL afin de recueillir leurs visions de l'animation de Natura 2000 et leurs attentes
- Groupes de concertation pour l'**actualisation du document d'objectifs (DOCOB) du site des Vosges du sud** (méthode « CT88 ») dans plusieurs secteurs : massifs du Rossberg, Neuf-Bois/Col d'Oderen, Ballon d'Alsace.
La validation du nouveau DOCOB est prévue pour 2026.

3. Les projets d'actions pour 2026

3.1 Sur les milieux ouverts :

- Lancement d'un **projet « LIFE climatique » en faveur de la restauration de tourbières du massif des Vosges** (10 M€ – 48 tourbières visées, 284 ha).

- Sur les Hautes Vosges, le Gaschneyried, et l'Altenwasen pourraient être bénéficiaires.
- Approche expérimentale autour de l'**hydrologie régénérative** au Petit Ballon pour mieux stocker l'eau en altitude, en faveur de l'eau et des activités agricoles.
- Poursuite des améliorations pastorales (projets à Linthal, Goldbach-Altenbach, Bourbach-le-Haut).

3.2 Forêts

- Inventaire des **forêts subnaturelles**, en vue de mieux valoriser ces réservoirs de biodiversité.

3.3 Communication – sensibilisation

- **Développement de supports de sensibilisation** à l'échelle du réseau du Parc et ultra-localisés à l'échelle des sites Natura 2000
- **Organisation** de rencontres territoriales, d'actions grand public et de formations.
- Mise en avant des **30 ans d'animation Natura 2000** dans le Parc (future lettre Natura 2000 édition 2026).

4. Point sur les espèces

4.1. Bruchie des Vosges : mousse décrite pour la première fois sur le secteur du Kastelberg et dont les observations restent irrégulières.

4.2. Lynx boréal

- 2 individus régulièrement suivis dans les Vosges du Nord.
- 4 à 6 individus dans le massif vosgien, avec une reproduction confirmée en 2024 côté Jura-Alsace.

4.3. Loup gris

- Présence intermittente : passage d'individus depuis 2014.
- Depuis 2024–2025 : détections ponctuelles, un individu régulièrement identifié.

4.4. Rapaces

- **Faucon pèlerin** : 30 à 65 couples, 30 jeunes en 2024.
- **Grand-duc d'Europe** : 37 à 75 couples, 60 jeunes en 2024.

Stéphane ASAEL (CNPf Grand Est) a questionné le Parc sur le Grand tétras et le projet de renforcement de la population.

Laurent Seguin (Président PNRBV) apporte des réponses en revenant sur les deux années de renforcement, en 2024, avec 9 relâchés et en 2025, 7 oiseaux seulement. En effet, en 2025 la période de parade a été plus précoce que lors des 50 dernières années. La Norvège aussi est soumise au dérèglement climatique ce qui entraîne des changements de comportement. À ces chiffres s'ajoutent les quelques oiseaux autochtones encore contactés.

Sur le massif vosgien, on s'aperçoit que le problème majeur est la prédation, notamment de la martre. Il semble que les habitats restent propices à la reproduction (parade, chant et pontes ont été constatés), et que les zones de relâcher n'aient pas été dérangés.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un dispositif expérimental qui vise à être amélioré en continu tout au long des 5 années pour lesquelles les autorisations ont été obtenues. Pour la nouvelle campagne 2026, les équipes techniques seront d'autant plus vigilantes de manière à pouvoir anticiper les choses au mieux et espérons rencontrer plus de réussites dans les captures en Norvège.

5. Informations sur les élections des COPIL

La parole est donnée à Manon Ackermann (Chargée de mission de la Région Grand Est) pour présenter ce dernier point.

5.1 Rappels

- Le/la président-e de COPIL anime les séances, facilite la concertation, veille à l'équilibre des décisions et représente le site Natura 2000 sur le territoire.
- Le PNRBV assure l'animation administrative et technique des trois sites.

5.2 Organisation des élections 2025

- **Vote dématérialisé** (aucune élection en présentiel).
- Un formulaire en ligne est envoyé après le COPIL par la Région afin que chaque votant puisse se positionner en ligne.
- Seules les collectivités et leurs groupements votent.
- **Date limite : 19 décembre 2025.**
- Résultats communiqués à l'ensemble des membres lors de l'envoi du compte-rendu de réunion (cf ce qui suit).

En conclusion :

Denise Buhl, félicite le travail et les présentations des uns et des autres, « un programme dense mais particulièrement intéressant ». Madame la conseillère régionale confirme l'engagement permanent de la Région pour soutenir la politique Natura 2000 auprès du PNRBV.

Laurent Seguin remercie les participants et estime que ce format hybride et la formule d'un COPIL regroupant plusieurs sites Natura 2000 d'un même territoire semblent faire l'unanimité. Cette formule pourra être renouvelée selon les actualités des différents sites. L'ordre du jour étant épuisé les participants sont invités à poursuivre les échanges autour d'un pot convivial.

Résultats des élections :

Emilie Helderlé, Jacques Behra et Laurent Seguin sont reconduits en tant que président-e-s des comités de pilotage des sites Natura 2000 respectifs : ZSC Hautes Vosges, ZSC Vosges du Sud et ZPS Hautes Vosges, Haut-Rhin. Emilie Helderlé : 11 votes pour, 2 blancs, Jacques Behra : 7 votes pour, 3 blancs et Laurent Seguin : 11 votes pour, 2 blancs.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est reconduit en tant que maître d'ouvrage de la mise en œuvre des documents d'objectifs de ces 3 sites (9 votes pour au niveau de la ZSC « Vosges du Sud », 14 votes pour concernant les 2 autres sites, un vote contre également pour ces 2 sites).

Le 27 Janvier 2026

Emilie Helderlé



Jacques Behra



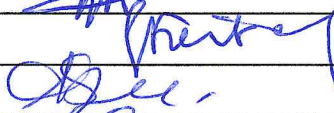
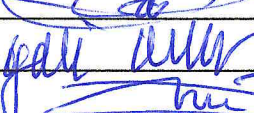
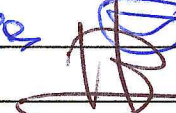
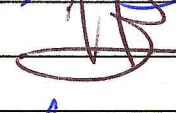
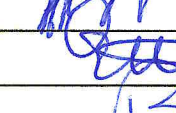
Laurent Seguin



Laurent Seguin

LISTE DE PRESENCE

Thème	: Natura 2000, réunion des comités de pilotage : Zone Spéciale de Conservation des Hautes Vosges Zone Spéciale de Conservation des Vosges du Sud Zone de Protection Spéciale des Hautes Vosges, Haut-Rhin
Date	: 3 décembre 2025
Heure	: 16h00
Lieu	: Munster – Maison du Parc
Co-Présidence	: Emilie Helderlé, Denise Buhl, Laurent Seguin, Jacques Behra

Nom prénom	Qualité	Emargement
MURSTER Armand	Exécutive d'Alsace	
FREYER Orland	CCVA Val d'Argent	
SPENLE Agnès	Adjointe MITTEN	
REVEL Eric	Admin LPO Alsace	
BITTER Guy	Vice Président LPO	
BOURCAST Pascal	élue ORBEY	
MAISTRE Robin	Fédération des Chasseurs	
AUBERTIN Remy	Commune de Saulx	
NERCIER Caroline	Sauvageoise Thann Jussieu	
ACKERTANN Marion	Région GE	
BEZANNIER Franck	PNRBV	
THOMAS Jean-Michel	Maire de Stosswiller	
Pauline Sago	Députée YN CD 68	
Doléd RIGAUD	Président SNAM Nord de la Vosge	
BEHRA Jacques	Maire oberbruck	
SCHALL Alain	Maire de Aulne	
KAUFFMANN Soline	VP FD AAPPMA 68	
Helderlé Emilie	CEA	
BOUL Denise	Région Grand Est	
Dischinger Pierre	VP. et Maire de Munster	
Jenny Bonani	PNRBV	
Schoepfl Claude	Commune Fellermy	

